

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	41	43

**N° 80/2018**

**OBJET : Annule et remplace suite à une erreur matérielle - Cheminement piétonnier sur RD 820 W au Vernet**

**L'an deux mille dix-huit et le 03 avril à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René AZEMA, Joël MASSACRIER, Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Sébastien VINCINI, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Serge DEJEAN, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Bernard TISSEIRE, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : Madame Nadine BARRE donne procuration à Monsieur Philippe FOURMENTIN, Monsieur René MARCHAND donne procuration à Monsieur Bernard TISSEIRE.

**ABSENTS EXCUSES** : Madame Pierrette HENDRICK, Messieurs René PACHER, Serge MARQUIER, Pascal BAYONI.

**ABSENTS NON EXCUSES** : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Jean CHENIN a été nommé secrétaire de séance.**

Dans le cadre de l'amélioration des déplacements piétons, la CCBA envisage pour le compte de la commune du Vernet, la réfection de la couche de surface et l'élargissement des trottoirs dans l'emprise de la route départementale N° 820W. Les trottoirs sont actuellement en grave naturelle sans revêtement permettant d'assurer un cheminement correct pour les usagers et particulièrement les personnes à mobilité réduite.

Le réseau pluvial sera conservé en l'état. Il n'a pas été prévu de travaux d'enfouissement des réseaux électriques ou de télécommunications, les réseaux aériens seront conservés.

Les matériaux (béton balayé et joints en terre cuite) seront adaptés à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Les seuils en contre bas du caniveau seront traités avec la pose de caniveaux de garage raccordés au réseau.

Les bordures seront conservées en l'état sauf au niveau des traversées piétonnes à réaliser ou existante ou elles seront abaissées. Les bordures épaufrées seront réparées avec un ciment de type Parex.

La durée des travaux est prévue pour 2 mois, le montant prévisionnel des travaux établit par le bureau d'études est de 97 000 € HT.

Monsieur le Président propose de signer avec le Conseil Départemental la convention relative à la réalisation de travaux sur le domaine public routier départemental.

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le



ID : 031-200068807-20180403-80BIS\_2018-DE

Monsieur le Président propose de demander au président du Conseil Départemental une aide financière pour la réalisation de ces travaux.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité:

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec le Conseil Départemental

**AUTORISE** Monsieur le Président à inscrire les dépenses au BP 2018

**AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la consultation

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS